

Bruxelles, le

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR POUR ABSENCE DE REVENUS

Je soussigné(e) (NOM et Prénom)

demeurant à (adresse)

et dont le numéro de dossier est le CS, déclare sur l'honneur ne percevoir aucun revenu, par exemple et de manière non-exhaustive, ni du CPAS, ni du chômage, ni de la mutuelle, ni d'un quelconque travail.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales* encourues par l'auteur d'une fausse attestation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature

*Fraude ou dissimulation

Lorsque la société constate une quelconque fraude ou dissimulation dans la déclaration des revenus du ménage, elle peut, à tout moment, porter le loyer à la valeur locative normale du logement, augmentée du montant maximal de la cotisation de solidarité lorsque celle-ci est due. Cette majoration est d'application immédiate jusqu'à la révision suivante. Elle peut également être appliquée pour toute période pendant laquelle une réduction du loyer réel a été obtenue indûment. Le locataire est averti de toute majoration de son loyer réel par lettre recommandée;

(Art. 19, § 4, de l'arrêté du 26 septembre 1996 du code du logement)